

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N°07/2023 :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier ledit préavis, composée de MM. Colin Rossier (1^{er} membre), Didier Morier, Grégory Schittli et de Mme Aude-Emmanuelle Scherrer (rapporteur), s'est réunie le mercredi 7 juin 2023 pour rencontrer M. le Municipal François Jaquillard et le boursier communal M. Jean-Michel Chapalay. Mme Isabelle Saugy était absente et n'a pas été remplacée.

M. Jaquillard introduit le sujet en rappelant que l'utilisation de logiciels pour aider à la gestion de la commune est évidemment indispensable et qu'il s'agit ici, à travers cette demande de crédit, d'investir pour l'avenir.

Le canton de Vaud oblige les communes à ce changement : passer du Plan Comptable Vaudois au Modèle Comptable Harmonisé 2. Le canton met à disposition des personnes ressources, mais ne paie rien. C'est aux communes d'investir pour répondre à la demande du canton.

Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

Ce nouveau modèle MCH2 a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Il sera aussi plus facile de comparer les communes entre elles.

M. Chapalay informe la commission que **le canton de Vaud est le dernier canton suisse à passer au programme MCH2.** Depuis son introduction, le programme a évolué et le canton l'a personnalisé avant de passer à cette phase d'intégration qui commence.

La Commune de Château-d'Oex sera une commune pilote. La municipalité y voit une **double opportunité** : celle de **démarrer avec le nouveau modèle avec un appui particulier du canton**, et celle de **coordonner l'arrivée de ce nouveau modèle avec la prise de fonction du nouveau boursier communal M. Frédéric Daenzer.** La commune profite des compétences de M. Jean-Michel Chapalay, actuel boursier communal, pour faire le pas. M. Chapalay, qui a endossé le rôle de formateur auprès de l'union des communes vaudoises (UCV), connaît en effet très bien le modèle actuel ainsi que le MCH2.

Qu'en est-il au niveau du calendrier de la mise en route du nouveau système MCH2 ?

A l'automne 2023, le nouveau boursier commencera à établir le budget 2024 avec le nouveau système. Au printemps 2024, on bouclera encore les comptes avec l'ancien système. Dès l'automne 2025, nous serons complètement dans le nouveau système.

Durant cette période de transition, le budget 2024, le budget 2025 et les comptes 2024 seront présentés selon le nouveau système. Comme il est d'usage de toujours les comparer aux exercices précédents, il y aura une conversion automatique des exercices PCV en exercices MCH2 qui apparaîtra dans la version papier qui sera soumise au vote des Conseillers communaux.

[Tapez ici]

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 22 juin 2023

Quels sont les gros changements qui interviennent dans ce nouveau système MCH2 par rapport au système actuel PVC ?

1er changement : la classification fonctionnelle

Les bâtiments ne seront plus regroupés sous le nombre 35. Ils seront répartis en fonction de leur fonction. Par exemple : les bâtiments scolaires se trouveront sous le numéro 2 Formation.

2e changement : la classification par nature

Le numéro des comptes change. Par exemple : Au bilan, les comptes 9143.xxx deviennent les comptes 3144.000.

Beaucoup de changements sont imposés par le canton, comme par exemple le fait qu'il est à présent obligatoire de joindre la liste des biens de la commune avec leur valeur fiscale au bilan.

La commission n'ayant plus de question particulière, elle remercie MM. François Jaquillard et Jean-Michel Chapalay pour la clarté de leurs explications et procède au vote.

Après avoir étudié le préavis et obtenu les réponses attendues à leurs questions, **les membres de la commission vous recommandent à l'unanimité**, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, **d'accepter le préavis 07/2023**.

Le rapporteur

Aude-Emmanuelle Scherrer

Château-d'Oex, le 10 juin 2023